Image not found or type unknown

Usufruit partage entre frère et soeurs

Par **Dujardin49**, le **23/05/2016** à **16:07**

Au décès de mon père, ma mère à vendu la maison familiale.
Chacun des 4 enfants à reçu la part qui lui revenait à savoir :
1/20em de la valeur de la maison. (1/2/2/5)
La valeur du bien était de400 000 euros nous avons donc hérité de 20 000 euros.
Ma mère a conservé 400000/2 + 200000/2 + 100000/5 soit : 320 000 euros.
Les 200000/2 soit 100000 euros constituent un « usufruit » ?
Mes frères et sœurs ont reçu chacun une part de cet usufruit et ma mère n'a pas souhaité faire de même avec moi.
J'estime que je suis lésé par rapport à mes frères et sœurs dans la mesure ou je ne peux profiter de cet argent alors même que pour des raisons de santé j'en aurai grand besoin.
Pensez-vous qu'il soit possible d'exiger, en vertu de l'équité entre frères et sœurs, je puisse recevoir cet argent ?

DAns l'attente de vous lire

bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés